



COMMENT UTILISER MOBILITÉ SOLIDAIRE

- Au moins une semaine avant votre premier déplacement, contactez la Fédération afin de constituer votre dossier de bénéficiaire.
- Pour toute demande de déplacement, vous devez contacter la Fédération au moins 48 heures avant le déplacement.
Pour toute demande de déplacement le lundi, la demande doit être formulée le jeudi précédent.
- La Fédération vous rappellera une fois le déplacement organisé avec un conducteur bénévole.
- Au jour et à l'heure convenue, un conducteur bénévole vous prendra en charge chez vous et vous transportera à l'endroit souhaité. Le conducteur peut vous accompagner et vous attendra dans une limite de 2 heures.
- A l'issu du déplacement, vous réglerez directement au conducteur votre participation de 0,16€ ou 0,32€ par kilomètre parcouru.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS
POUVEZ NOUS CONTACTER :**

Nicolas WEBER
Chargé de Missions
Fédération Familles Rurales Moselle
Téléphone : 03 87 65 01 54
Mail : mobilite-solidaire.
moselle@famillesrurales.org



Un service coordonné par la Fédération
Départementale Familles Rurales de Moselle
Et la Communauté de Communes du
SUD MESSIN



Familles Rurales
Fédération Départementale
Moselle
5 rue des étangs
57 420 Solgne
Tél. : 03 87 65 47 54
fd.moselle@famillesrurales.org
www.famillesrurales.org/moselle

Association loi 1908,
membre de Familles
Rurales, fédération
nationale, reconnue
d'utilité publique



**ENTRAIDE
ET CONVIVIALITÉ**
Se rencontrer, échanger, être solidaire



UNE AIDE AUX DEPLACEMENTS

...
**POUR LES HABITANTS,
PAR LES HABITANTS DU
SUD MESSIN**

